

La formation continue

Toutes les formations de l'IAE Clermont Auvergne sont habilitées par le Ministère de l'enseignement supérieur et ouvertes en formation continue.

Vous avez plus de 28 ans et / ou ayant quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans, vous souhaitez reprendre vos études, suivre une formation afin de valoriser votre expérience ...

Ainsi, si vous intégrez une formation, vous serez stagiaire de la formation professionnelle continue, statut différent de celui d'étudiant du fait du régime de protection sociale.

NOTRE MISSION : ACCUEILLIR, ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES SOUHAITANT REPRENDRE LEURS ÉTUDES

- en fonction de votre projet professionnel, en vous accompagnant dans la formalisation de votre demande en relation avec le responsable de la formation souhaitée et ce jusqu'à votre candidature
- en lien avec votre statut, afin de vous aider dans la définition du financement de la formation pour laquelle vous aurez été sélectionné(e)

Candidature 2024

- Pour une candidature en Master 1ère année, il faut s'inscrire et constituer un dossier sur la plateforme [MON MASTER](https://auth.monmaster.gouv.fr/auth/realms/trouvermonmaster/protocol/openid-connect/auth?client_id=frontetu&redirect_uri=https%3A%2F%2Fcandidature.monmaster.gouv.fr%2F&state=1ded7ab7-f2dd-4b43-8f0f-c29e310d9954&response_mode=fragment&response_type=code&scope=openid&nonce=86b0185d-a4d5-4bf5-ae0f-f67d80320273)(https://auth.monmaster.gouv.fr/auth/realms/trouvermonmaster/protocol/openid-connect/auth?client_id=frontetu&redirect_uri=https%3A%2F%2Fcandidature.monmaster.gouv.fr%2F&state=1ded7ab7-f2dd-4b43-8f0f-c29e310d9954&response_mode=fragment&response_type=code&scope=openid&nonce=86b0185d-a4d5-4bf5-ae0f-f67d80320273)
- Pour une candidature en Licence, Licence professionnelle ou Master 2ème année, il faut s'inscrire et constituer un dossier sur la plateforme [E CANDIDAT](https://ecandidat.uca.fr)(<https://ecandidat.uca.fr>)

Vous êtes salarié

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge du coût de votre formation par les biais suivants :

- Compte Personnel de Formation (CPF),
- Plan de développement des compétences,

- Période de Pro-A / contrat de professionnalisation via votre employeur ou un Opérateur de

Compétences (OPCO) => [Liste OPCO\(https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco#Liste-des-operateurs-de-competences-OPCO\)](https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco#Liste-des-operateurs-de-competences-OPCO)

Après candidature à une formation, un devis de formation vous sera proposé.

Vous êtes demandeur d'emploi

Vous pouvez financer une partie de la formation avec votre CPF (Compte Personnel de Formation).

Après sélection et afin de procéder à votre inscription, un contrat de formation sera établi.

Vous êtes dans une autre situation

Vous souhaitez suivre une formation à titre personnel.

Après sélection et afin de procéder à votre inscription, un contrat de formation sera établi.

Vous êtes une entreprise, un établissement public,...

Nous pouvons vous accompagner dans la formation de vos salariés en les intégrant dans nos formations existantes ou en développant des modules spécifiques de formation.

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE([HTTPS://WWW.UCA.FR/FORMATION/FORMATION-TOUT-AU-LONG-DE-LA-VIE](https://www.uca.fr/formation/formation-tout-au-long-de-la-vie))

Pour tout renseignement

Relations entreprises, alternance, stages et formation continue

Martine JAMOT

Responsable

Marion BERNARD

Carine BONNYAUD

Sabine MOTTIN

fc.iae@uca.fr(mailto:fc%2Eiae%40uca%2Efr)

<https://iae.uca.fr/formation-continue>(<https://iae.uca.fr/formation-continue>)